



Accord de prêt refusé par notre banque

Par **syndben**, le 13/11/2012 à 20:44

Bonjour,rnrnMon épouse et moi-même étions il y a peu de temps en train d'essayer de vendre notre appartement. Nous nous étions rendus chez notre conseiller clientèle de la Caisse d'Epargne, afin de définir avec lui le montant de notre enveloppe pour l'acquisition d'une maison. Ce dernier, et ceci en fonction de nos revenus, nous annonce une enveloppe de 296.000 euros et que si le projet venait à se concrétiser, l'on pouvait bien-entendu compter sur eux.rnNous lui faisons par conséquent confiance. Il y a maintenant une quinzaine de jours, nous avons trouvé un couple d'acquéreurs pour notre appartement. Nous nous intéressions déjà de prêt à une maison qui nous plaisait énormément, et qui par chance était toujours sur le marché. Cette dernière est affichée à 227.000 euros. Nous nous décidons à faire une offre et cette dernière a été acceptée. Avec le budget que notre conseiller bancaire nous annonçait, nous pouvions être tranquilles quant à la suite des évènements. Nous retournons à notre banque, et là, surprise....on ne nous suit plus !! Soi-disant car notre fonctionnement dans la gestion de notre compte n'est pas saine, alors que lors de notre visite précédente, notre conseiller nous annonçait que nous étions très bien notés sur ledit fonctionnement....En fait, ma question est simple : peut-on se retourner, par quelque moyen que ce soit, notamment juridique, contre notre banque pour nous avoir menti en nous annonçant qu'ils nous suivraient dans notre projet et de nous avoir donné une mauvaise fourchette demontant de crédit immobilier ? Car en effet, notre appartement est maintenant vendu, et si nous n'avons pas de financement pour l'acquisition de la nouvelle maison, nous risquons de nous retrouver à la rue... Il va de soi que nous n'aurions jamais vendu notre appartement si nous n'avions pas d'accord de financement pour une nouvelle acquisition. Je vous remercie de votre aide et vous souhaite une bonne soirée.

Par **trichat**, le 13/11/2012 à 20:58

Bonjour, rn rn Vous aurez beaucoup de difficultés à prouver ce que vous dites, donc à engager la responsabilité de la banque, ah non de la caisse d'épargne. rn Je sais que l'on fait trop facilement confiance à son conseiller (mais au fait quels conseils donnent-ils?). rn Il est facile de refaire l'histoire, mais vous auriez dû lui adresser un courrier dans lequel vous lui rappeliez que vous aviez pris bonne note de l'engagement pris de vous accorder un prêt pour l'achat de votre nouvelle résidence, si possible avec les conditions offertes (montant, taux, durée) : là vous auriez eu des arguments pour engager la responsabilité de la CE. rn Aujourd'hui, il faut vous tourner au plus vite près d'une banque, afin d'obtenir le prêt dont vous avez besoin. Ensuite, vous pourrez changer de banque. rn Il existe des banques spécialisées qui devraient vous accorder ce prêt, si vous avez des revenus réguliers. rn rn Cordialement.

Par **Lag0**, le **13/11/2012 à 23:29**

[citation] mais vous auriez dû lui adresser un courrier dans lequel vous lui rappeliez que vous aviez pris bonne note de l'engagement pris de vous accorder un prêt pour l'achat de votre nouvelle résidence, si possible avec les conditions offertes (montant, taux, durée) : là vous auriez eu des arguments pour engager la responsabilité de la CE. [/citation] rn Bonjour, rn Les conseillers en agence ne peuvent jamais s'engager sur un prêt. En effet, ce ne sont pas eux qui acceptent ou refusent le prêt, mais un service central. Les conseillers ne peuvent que donner un avis...